73BM
R14
81/10/96

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DE BEZIERS

Je soussigné, Monsieur ABELLO Roland, demeurant Rue Léon Blum à CAPESTANG,

Agissant au nom et pour le compte et ce en qualité de Gérant de la société :

- SARL ABELLO
  13, Rue Victor-Hugo
  34310 CAPESTANG

SARL au capital de 250 000 Frs, dont le siège social est à CAPESTANG - 13, Rue Victor-Hugo, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BEZIERS sous le numéro 73 B 11,

Ai l'honneur de vous exposer qu'aux termes des statuts de ladite société, celle-ci devait réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 JUIN 1996,

Vous avez eu la bienveillance d'autoriser la société à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois.

Pour les mêmes raisons invoquées sur la précédente demande de réorganisation administrative interne à l'entreprise, cette assemblée générale ne pourra être tenue dans les délais, et pas avant le 31 Décembre 1996.

C'est pourquoi, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société que je représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de 3 mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en respectant les délais de communication de tous comptes.

Fait à CAPESTANG,
le 23 Septembre 1996.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de BEZIERS,

Vu la requête qui précède,

Autorisons la société :

- SARL ABELLO
  13, Rue Victor- Hugo
  34310 CAPESTANG

à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois expirant le 31 Décembre 1996 pour la convocation de son assemblée générale ordinaire annuelle dans les conditions prévues par la loi.

Aucun délai supplémentaire ne pourra être octroyé au-delà de cette date

Fait à BEZIERS.
le 3-10-96.